



Le CPF pour financer votre permis B ou votre permis A2

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Rendez-vous sur votre espace CPF ! <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

- 1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
- 3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :
 - des heures de conduite complémentaires ;
 - une remise à niveau ou à une récupération de points ;
 - des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
 - la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
 - la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
 - adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).



Aide de la Région

La Région peut prendre en charge une partie des coûts de votre formation au permis de conduire B. Cette aide s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 ans, en cours de formation au permis de conduire au moment du dépôt de la demande et résidant en Auvergne-Rhône-Alpes. Voir conditions sur le site internet : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-ma-formation-au-permis-de-conduirepermis>



Permis à 1 € / jour

L'opération « permis à un euro par jour » facilite le financement d'une formation à la conduite de véhicules de la catégorie automobile (permis B – véhicules légers) et moto (permis A).

Pour tout savoir sur le permis à 1€ par jour, rendez-vous sur le site internet : [https://www.securite- routiery.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/](https://www.securite routiery.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-1-eu-par-jour/)

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle par France Travail des frais d'apprentissage du permis de conduire (permis B).



France Travail

Dans le cadre de votre recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle par France Travail des frais d'apprentissage du permis de conduire (permis B). Voir conditions sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>